



## Je suis accusé d'escroquerie en bande organisée

-----  
Par Visiteur

J'ai connu une fille sur internet elle est russe on a fait connaissance je suis accroché à elle au bout d'un certain temps elle a dit qu'elle aimerait bien que l'on se rencontre en vrai je lui dit que moi aussi j'aimerais bien mais elle m'a dit qu'elle avait de l'argent pour venir car elle en avait pas et elle était endettée elle a demandé que je l'aide mais je lui ai répondu que je ne pouvais pas l'aider comme elle savait que jouer au paris en ligne elle m'a demandé de lui donner mes codes d'accès comme sa son oncle qui pari beaucoup pourra transférer l'argent sur son compte et après sur mon compte bancaire après je lui envoie par western union à chaque fois que je recevais l'argent je lui disais et après elle donne les coordonnées pour l'envoi car l'envoi était jamais à la même personne car elle m'a dit qu'elle avait perdu son passeport et que c'était sa amie qui pouvait l'aider dernièrement la police l'a convoquée et mise en garde à vue pour utilisation de carte de crédit volée et escroquerie en bande organisée  
je voulais savoir si je risque

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Depuis votre garde à vue que s'est-il passé? Avez-vous pris un avocat?  
Est-ce que vous avez raconté votre histoire aux policiers?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Je n'ai pas pris d'avocat, je leur ai dit l'histoire mais ils ont dit que je serais peut-être condamné je devais leur amener les mails les mails avec lesquels j'avais contacté avec elle je ne l'ai jamais amenée il faut téléphoner est-on dit que si on donne l'affaire au procureur est-ce qu'il y a un risque de faire 72 h de garde à vue

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Je ne saurais trop vous conseiller de prendre un avocat.  
Pour quelle raison n'avez-vous pas communiqué les mails que vous avez échangés avec votre amie?

Il faut téléphoner est-on dit que si on donne l'affaire au procureur est-ce qu'il y a un risque de faire 72 h de garde à vue  
Effectivement l'affaire a été transférée au procureur qui va décider des suites à donner à l'affaire.  
En matière d'escroquerie en bande organisée les peines encourues sont dix ans d'emprisonnement et à 1 000 000 Euros d'amende.

Cordialement